

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Hôtel Logistique Urbain Port de Lyon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LPA (Lyon Parc Auto)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Louis PELAEZ - Président directeur général de LPA

RCS / SIRET

9	6	9	5	0	5	4	5	2	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Société Anonyme d'Economie Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 39 - a)	<p>a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m².</p> <p>La surface de plancher prévue est de 28 400 m². La surface du terrain est inférieure à 10 ha (4,8 ha environ)</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société LPA prévoit de développer un projet d'aménagement d'Hôtel de Logistique Urbain (HLU) sur la commune de Lyon au niveau de la rue de Dijon.

Ce projet consiste globalement en la réalisation de 2 bâtiments de logistique (messagerie) et des parkings associés.

Le plot Sud dédié à la logistique aura une surface de 18 730 m² et présentera 2 niveaux (RDC et R+1).

Le plot Nord de 9 670 m² accueillera :

- des activités de logistique sur 2 niveaux (RDC et R+1) représentant 7 104 m².
- des services innovants (plateforme d'expérimentation et centre d'expertise véhicules innovants) représentant 566 m².
- 2 niveaux de bureaux (R+2 et R+3) représentant 2 000 m².

Les anciens bâtiments ont déjà été démolis ou sont en cours de démolition. La phase de démolition est gérée par la CNR.

4.2 Objectifs du projet

L'Hôtel Logistique Urbain est un ouvrage structurant de l'approvisionnement d'une agglomération, qui permet de mutualiser les flux entrants dans l'agglomération (semi-remorques, transport ferré et transport fluvial) et organise la distribution optimisée des flux logistiques dans la ville grâce à des véhicules adaptés aux derniers kilomètres urbains (petits utilitaires, vélos triporteurs, véhicules à faibles émissions, camions décarbonnés).

Le HLU se caractérise par sa mixité d'activités, par ses services mutualisés et par sa densité compatible, tant avec son environnement qu'avec l'objectif de maximisation du remplissage des véhicules assurant le flux. Cet hôtel logistique entre dans une logique de maillage et de complémentarité des ouvrages souhaitée par la Métropole Lyonnaise.

Compte- tenu de la localisation de HLU sur le port Edouard Herriot, des solutions de logistique urbaine fluviale sont d'ores et déjà à l'étude.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction devraient s'étendre sur 15 mois environ et seront réalisés par des entreprises spécialisées.

Les procédés constructifs généraux (structure principale, ossature secondaire, couvertures, façades, menuiseries, portes, etc) seront de type courant et essentiellement préfabriqués en usine avant d'être livrés et posés sur le site.

Les travaux de VRD et de génie civil (infrastructure) seront eux aussi de type courant.

Le plot Sud sera constitué d'une structure principale en béton et lamellé collé et de façades métalliques. La toiture sera en bac acier et accueillera des panneaux photovoltaïques.

Le plot Nord sera en structure béton pour les deux premiers niveaux (logistique) puis en métal ou en bois pour la partie bureaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site accueillera une activité principale de logistique et messagerie avec plusieurs locataires.

Le site permettra également de travailler sur des expérimentations pour le transport urbain de marchandises : drones, véhicules autonomes...

Le bâtiment de messagerie sera composé d'alvéoles modulaires et de box réfrigérés, louables de quelques mois à plusieurs années par des opérateurs différents partageant les services mutualisés : les parkings, centre d'expertise véhicules autonomes, le gardiennage...

L'effectif potentiel total est de 531 personnes.

Le site sera doté de 5 entrées/ sorties. Le trafic routier sera réparti sur ces 5 accès.

Le trafic journalier attendu est d'environ :

- 232 véhicules légers pour le personnel,
- 60 poids lourds,
- 391 VUL / porteurs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à dépôt de permis de construire. Il n'est pas concerné par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Le site ne sera pas ERP (Etablissement Recevant du Public).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de terrain	48 100 m ²
Surface de planchers	28 400 m ²
Surface d'espaces verts dont le bassin d'infiltration	9 928 m ²
Surface de voiries et parkings et autres aires étanches	27 728 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Dijon
69007 LYON

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 50' 07" E Lat. 45° 43' 28" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 900 m du site (Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales - ZNIEFF de type 2).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un APPB la plus proche se situe à environ 8,5 km. Il s'agit de la zone "Iles de Crépieux Charmy".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche est situé à 18 km au Sud. Il s'agit du parc naturel régional du Pilat.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est partiellement situé dans la zone exposée au bruit de l'avenue Tony Garnier. Cet axe routier n'est pas concerné par le PPBE de Lyon.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté dans le périmètre de protection d'un monument historique. Il s'agit du stade de Gerland (monument classé).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lyon 7 est concernée par : - PPRNI du Rhône et de la Saône, en zone de production tertiaire (auto inondation). - PPRT: PPRT de la Vallée de la Chimie approuvé le 19 octobre 2016. Le PPRT a été annulé par une décision du tribunal administratif de Lyon en date du 10 janvier 2019, avec un effet différé de 2 ans. Son annulation étant différée, le PPRT conserve toute sa portée jusqu'en janvier 2021. Le site projet est implanté en dehors des zones identifiées dans le PPRT de la vallée de la Chimie. Le PPRT n'aura pas d'influence sur le projet. Le risque inondation a été pris en compte dans le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Port Edouard Herriot est un site Basol. Le site a fait l'objet de plusieurs études : diagnostic de pollution de sol (étude historique, documentaire et mémorielle) et d'une analyse de risques résiduels prédictive. Les recommandations énoncées par ces études seront mises en œuvre.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le centre historique de Lyon. La délimitation du site inscrit commence à 2 km du site projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 8,5 km du projet. Il s'agit de la zone "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel - Jonage" situé de l'autre côté de l'agglomération lyonnaise (au Nord Est).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est implanté à 13 km du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<p>Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les prélèvements auront lieu uniquement dans le réseau public d'alimentation en eau potable. L'eau sera utilisée pour les besoins sanitaires, le lavage.</p> <p>La récupération d'eau de pluie est envisagée pour l'arrosage des espaces verts.</p>
<p>Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Est-il excédentaire en matériaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La construction des bâtiments se fera avec un équilibre déblai / remblai. Cependant, en raison de la pollution des sols identifiée, il est prévu d'évacuer au maximum 30 000 m³. L'analyse du volume de terres concerné sera mise à jour (révision du maillage) et pourrait conduire à réduire ce volume.</p> <p>Les terres polluées seront dirigées vers un site adapté à leur gestion.</p>
<p>Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les anciens bâtiments exploités sur la parcelle ont été démolis en 2017 / 2018. Cette parcelle était occupée depuis plusieurs dizaines d'années. Elle ne constitue pas une continuité écologique.</p> <p>Depuis la démolition, les conditions ne sont pas favorables à l'implantation de la faune et de la flore en raison d'un environnement très urbain.</p>
<p>Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En raison de la distance vis-à-vis des zones protégées et de la nature du projet (bâtiments de messagerie sans effluents industriels situés en zone urbaine) nous considérons que le projet n'aura pas d'incidences sur les zones protégées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un terrain qui accueillait déjà des bâtiments industriels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation est situé en dehors des zones d'effets définies au PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation est concerné par le zonage du PPRI. Il est situé en zone B2. La zone bleue B2 délimite le champ d'inondation de la crue exceptionnelle au-delà du champ d'expansion de la crue centennale, en zone urbanisée. Cette situation est prise en compte dans la conception du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic est lié aux déplacements du personnel et à l'activité de messagerie. Le trafic attendu est le suivant (même nombre d'entrées que de sorties) VL personnel: 232 /jour - Arrivées entre 6h30 et 8h puis départs de 16h à 20h PL : 60 /jour - Essentiellement des arrivées de 5h à 7h30 VUL / porteurs : 391 / jour - Départs le matin entre 8h et 9h30 et retours en fin de matinée. Éventuellement nouveau départ dans l'après midi. L'objectif du projet est de rationaliser le trafic au sein de l'agglomération.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La source de bruit principale sera associée au trafic routier lié à l'activité (cf ci dessus). Cependant le trafic sera à 90% constitué de véhicules légers. Les équipements techniques bruyants seront les CTA et climatisations / groupes froids. L'environnement du site est bruyant en raison de la présence de grands axes routier (av Tony Garnier notamment) et de l'incinérateur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des éclairages sont prévus sur le site. L'éclairage extérieur sera constitué de candélabres dont la lumière sera dirigée vers le sol. L'éclairage sera régulé par une horloge et son positionnement défini selon les besoins de sécurité et de circulation.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau du bâtiment, les rejets dans l'air seront associés aux installations de combustion (aérothermes gaz). Les rejets principaux associés à l'activité sont les rejets des véhicules. L'objectif de ce projet est de justement adapter les véhicules à l'environnement urbain en choisissant des véhicules de livraison plus légers et moins générateurs d'émissions dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra des eaux pluviales de toitures et voiries. Les eaux pluviales de toitures seront collectées et dirigées vers des tranchées pour infiltration. Les eaux pluviales de voiries seront collectées, dirigées vers un séparateur hydrocarbures puis envoyées en infiltration.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'effluents industriels générés.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En exploitation, les déchets suivants seront générés : - déchets d'emballage : films plastiques, cartons... - déchets de bureaux : papiers... - déchets liés à l'entretien des locaux : matériel informatique, luminaires... Peu de déchets dangereux seront générés (toners d'imprimantes, fluides frigorigènes pour l'entretien...).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que situé dans le périmètre de protection de monuments historiques, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine. Dans le cadre de l'élaboration du permis de construire, les orientations de cadrage urbain sont suivies. De plus, le projet est suivi par l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) et l'équipe "Mission Gerland" du Grand Lyon.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle d'implantation du projet conserve son caractère industriel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet du Quai des Énergies a démarré en mai 2019 et devrait être opérationnel en 2020.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont très limitées au vu de l'étude réalisée au 6.1. En effet, les incidences concernent essentiellement les émissions polluantes dues au trafic de véhicules. Ces émissions s'inscrivent dans un objectif général de réduction des émissions à l'échelle de l'agglomération en optimisant le transport sur le "dernier kilomètre" en environnement urbain.

Concernant les autres sujets :

- les déchets générés seront évacués vers les filières adaptées ;
- l'ensemble des eaux pluviales seront infiltrées, aucun effluent industriel n'est prévu ;
- les rejets atmosphériques seront limités, le chauffage se fera par aérothermes gaz ;
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol ;
- un soin particulier est apporté à l'intégration dans la paysage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant l'absence de sensibilité environnementale et les faibles incidences associées au projet, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2. Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.



Fait à

Lyon

le,

20/11/19

Signature



